



SECTION DE BOURGOGNE

## **Déclaration liminaire de la Formation Spécialisée de Service de la DR Bourgogne du 16 mai 2023 pour le SNAD CGT**

Monsieur le Président,

Nous siégeons aujourd'hui pour la première fois au sein de cette instance, dans un climat de crise sociale et démocratique majeure, et dans un contexte où les conditions de travail, de sécurité et de santé au travail se sont dégradées dans de nombreux services douaniers bourguignons.

Les fiches de signalement du Service Régional des Tabacs et du Pôle Visite "régionalisé" du Bureau de Douane de Dijon, que nous serons amenées à étudier aujourd'hui, sont d'ailleurs une traduction concrète de cette dégradation et de la souffrance au travail que vivent aujourd'hui de nombreux douaniers démoralisés par le manque de soutien directionnel à leur travail et pressés, au sein de services sous-dimensionnés, par des charges de travail exponentielles, par une politique d'indicateurs de performance en inadéquation avec les charges de travail et les effectifs des services et par une politique de lutte contre la fraude, qui sert à la carrière de certains de nos hiérarques, au détriment du fonctionnement des services et de la santé des agents.

Le SNAD CGT, dénonce, une fois de plus encore, les attaques et l'usure que l'ensemble des agents subissent et ressentent aujourd'hui dans leur travail au quotidien, dans leurs missions et dans leurs services, dont la pérennité (dédouanement, services viticultures suite aux audits menés actuellement, BSI suite à la réforme de l'article 60...) et les conditions de sécurité et de santé au travail sont remis en cause par les restructurations de services et les sous-effectifs chroniques entretenus par la Direction.

Cette souffrance des agents est d'ailleurs aggravée par la précarité alimentée par les pertes conjointes du pouvoir d'achat et du droit à bénéficier d'une retraite en bonne santé.

**Le SNAD CGT dénonce le peu d'engagement dont semble faire preuve la Direction Régionale, dans le traitement des questions de santé et de sécurité au travail, au regard des modalités de fonctionnement de cette nouvelle Formation Spécialisée.**

La prévision d'une réunion de notre instance sur une demi-journée, avec un ordre du jour pléthorique, témoigne d'une volonté de l'Administration de survoler les sujets, plutôt que de les étudier sérieusement.

Nous sommes à même de nous demander si, pour vous, la santé et la sécurité de nos collègues, en vaut largement la peine ?

L'absence de règlement intérieur et de mention au décret 2020-1427 sur lequel devrait s'appuyer ce règlement, comme l'absence de référence aux règlements des ex CT/CHSCT qui régissent pour l'instant provisoirement la Formation Spécialisée, nuisent à toute action et posent un flou sur l'élection et les prérogatives du futur secrétaire de l'instance.

Ainsi, sur le mode de fonctionnement de la Formation Spécialisée de ce jour, l'article 84 III du décret 2020-1427 vous imposait, à minima, à défaut de règlement intérieur de prévoir des règles minimales de fonctionnement au premier point de l'ordre du jour.

Aujourd'hui pour la plénière qui nous occupe, rien n'est clairement défini.

Il en va de même pour le point 1 de l'ordre du jour, s'agissant de la désignation du secrétaire : aucune règle de fonctionnement, de durée de fonctions, de désignation n'est envisagée en l'absence de règlement.

**Le dialogue social**, tant vanté par la Direction, impose de ne pas décider seule de la future organisation de notre instance et de co-construire avec les Organisations Syndicales et les acteurs de prévention (médecine du travail, psychologue du travail, ISST, assistant de prévention, réseau d'assistance sociale...). L'ordre du jour prouve le contraire.

Dans le contexte difficile vécu par les agents au sein de leurs services, le SNAD CGT estime que c'est un très mauvais signal envoyé aux agents et à leurs représentants.

Pour un dialogue social constructif et apaisé, il est à minima impératif que les élus en Formation Spécialisée de Service puissent siéger dans une instance où les droits syndicaux sont définis, où le déroulement des débats et l'engagement des dépenses sont réglementairement cadrés mais non temporellement contraints !

Tout comme notre Fédération, le SNAD CGT porte l'exigence d'un changement profond du dialogue social au sein des Formations Spécialisées comme des Comités Sociaux d'Administration, qui ne fasse pas des instances des Chambres d'Enregistrement des décisions de l'Administration et qui conduise les Représentants du Personnel à devenir de véritables acteurs de l'amélioration des conditions de travail, de sécurité et de santé au travail des agents.

**L'utilité de notre instance** est primordiale, comme l'utilité passée et prouvée du CHSCT 21 dans la défense des services et des conditions de santé et de sécurité au travail des agents.

Nous ne reviendrons d'ailleurs pas sur les actions entreprises par la CGT qui ont permis pendant 10 ans au bureau de Nevers de subsister, au service viticulture de Beaune de perdurer alors que la Direction Interrégionale souhaitait en 2017 sa fermeture, au service viticulture de Mâcon de sacrifier ses effectifs et à la brigade de Chalon de se maintenir (tribunal administratif 2017 par la CGT, inspection du travail par l'Intersyndicale à l'initiative de la CGT et de SOLIDAIRES au sein du CHSCT21, rencontres avec élus et parlementaires par la CGT SOLIDAIRES et la CFDT).

Nous ne reviendrons pas sur les améliorations des conditions de travail entreprises au sein du CHSCT 21 grâce à l'achat de matériels adaptés, grâce à la mise en place de formations en santé au travail et grâce à l'action quotidienne de tous les acteurs de prévention, avec qui nous comptons encore travailler au sein d'équipes pluridisciplinaires dans l'intérêt des agents et des services. Ces actions ont contribué à améliorer les postes de travail de nombreux agents et à les sensibiliser sur les gestes et postures à adopter dans la prévention des Troubles Musculo Squelettiques.

**A l'heure où la réforme des retraites sonne aujourd'hui comme un "diktat" pour l'ensemble des douaniers que nous représentons, et où les restructurations de services et de missions s'enchaînent dans le plus grand mépris des agents et de leur santé, le SNAD CGT sera vigilant à ce que les prérogatives de la Formation Spécialisée de la DR de Bourgogne, soient respectés et qu'aucune entrave directionnelle ne vienne entacher son fonctionnement.**

**Les enjeux de santé et de sécurité au travail ont d'ailleurs un cadre légal qui mérite d'être respecté.**

**Nous rappellerons, si cela est nécessaire, la Direction à sa responsabilité pénale d'employeur!**

**Les élus du SNAD CGT de la Formation Spécialisée de Service de la DR Bourgogne.**